

## Fiche pratique AEL

### Souscrire au relevé confiance et faire une auto relève

UEM vous présente le relevé confiance, un service qui vous permet d'être facturé sur la base de vos consommations réelles.

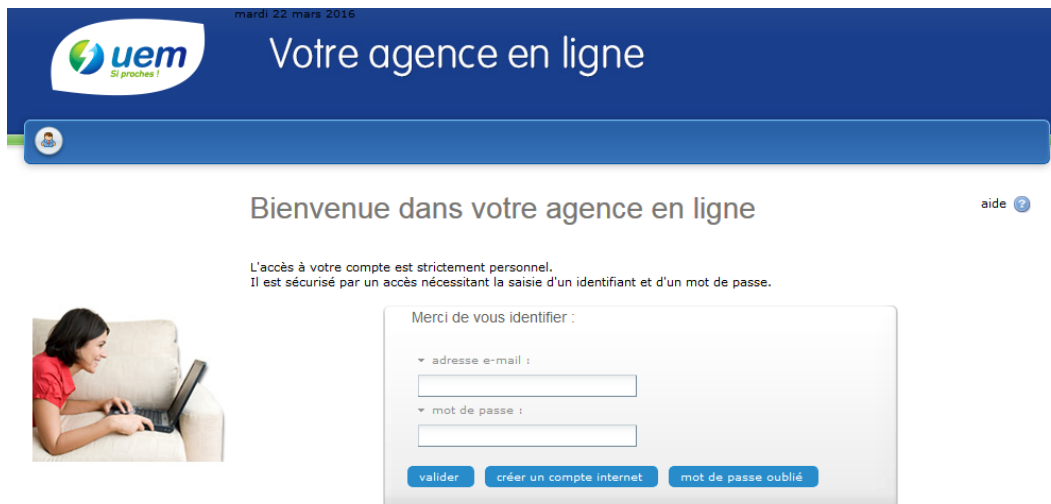
Vous recevez vos factures à un rythme trimestriel :

- 2 factures basées sur vos consommations réelles, relevées par le gestionnaire de réseaux,
- 2 autres qui seront soit estimées par UEM, soit basées sur les relèves que vous nous aurez transmises.

Avec le **relevé confiance**, vous nous communiquez l'index de vos consommations d'énergies, sur demande d'UEM et via l'Agence En Ligne. **Toutes vos factures sont alors basées sur vos consommations réelles et vous êtes facturé au plus juste !**


### Comment souscrire au Relevé Confiance ?

1. Rendez-vous dans votre Agence En Ligne sur [monagence.uem-metz.fr](http://monagence.uem-metz.fr) (accessible également depuis la page d'accueil du site [www.uem-metz.fr](http://www.uem-metz.fr)) et identifiez-vous sur la page d'accueil.



2. Après avoir sélectionné le contrat d'énergie concerné, cliquez sur « Mes services en ligne » dans la partie gauche de votre écran. Dans la rubrique « Mon contrat », cliquez sur le lien « souscrire un nouveau service ».

mardi 22 mars 2016



# Votre agence en ligne

Bonjour  
Votre contact : Accueil clientèle - 03 87 34 45 00

Mon dossier  
Mon compte internet  
Modifier mot de passe  
Mes alertes  
Mes services en ligne  
Calendrier tempo  
Calendrier ejp  
Contact  
L'entreprise

## Vos services en ligne

Référence contrat :      Activité : gaz      Offre : objectif gaz uem

imprimer  
aide

### Mon contrat

- éditer un duplicata du contrat
- saisir ma relève
- souscrire un nouveau service

### Mes factures

- payer mes factures
- modifier mon adresse d'envoi des factures
- mensualiser mes factures

### Mes alertes

- modifier mes alertes

### Mes demandes

- suivre mes demandes
- créer une nouvelle demande

3. Sélectionnez « **Relevé confiance** », en cliquant sur « choisir ce service ».

mardi 22 mars 2016



# Votre agence en ligne

Bonjour  
Votre contact : Accueil clientèle - 03 87 34 45 00

Mon dossier  
Mon compte internet  
Modifier mot de passe  
Mes alertes  
Mes services en ligne  
Calendrier tempo  
Calendrier ejp  
Contact  
L'entreprise

## Mes services interactifs

relevé confiance

tarif : gratuit  
[choisir ce service](#)

date de paiement personnalisé

tarif : gratuit  
[choisir ce service](#)

## Comment saisir votre auto relève ?

1. Un email vous informera de la période durant laquelle vous pourrez saisir votre index. En dehors de cette période, les index saisis ne seront pas pris en compte dans votre facturation.
2. Au cours de la période indiquée, connectez-vous à votre agence en ligne et rendez-vous sur la page « **Mes services en ligne** » - Rubrique « **Mon contrat** » et cliquez sur « **Saisir ma relève** »

Le screenshot montre l'interface utilisateur de l'agence en ligne UEM. Le titre principal est « Vos services en ligne ». À gauche, une barre de navigation contient des liens tels que « Mon dossier », « Mon compte internet », « Mes alertes », « Mes services en ligne », « Calendrier tempo », « Calendrier ejp », « Contact » et « L'entreprise ». Le contenu principal est divisé en quatre sections : « Mon contrat » (avec des options « éditer un duplicata du contrat », « saisir ma relève », « souscrire un nouveau service »), « Mes factures » (avec « payer mes factures », « modifier mon adresse d'envoi des factures », « mensualiser mes factures »), « Mes alertes » (avec « modifier mes alertes ») et « Mes demandes » (avec « suivre mes demandes », « créer une nouvelle demande »). Des boutons « imprimer » et « aide » sont situés en haut à droite.

3. Vous pouvez maintenant saisir votre relève sur l'écran qui s'affiche.  
*N.B. : le cadre « information » qui apparaît vous confirme que votre relève sera bien prise en compte pour l'édition de votre facture.*

Le screenshot montre l'interface de saisie de l'auto-relève. Le titre est « Votre auto relève ». Les champs de saisie incluent « date de la relève précédente : le 02/03/2016 », « numéro de compteur : » (avec un champ de saisie), et « date de la relève : le 17/03/2016 ». Une barre bleue d'« information » indique : « Vous êtes invité à saisir votre relevé confiance pour votre contrat jusqu'au 22/03/2016 ». En dessous, un formulaire « énergie active » contient des menus déroulants pour « relève précédente » et « relève courante », un champ « toutes heures » et des boutons « valider » et « annuler ».